

Monsieur François FRANCIS
Président du Tribunal de Première
Instance de Dinant
Palais de Justice
Place du Palais de Justice
5500 DINANT

Ciney, le 7 octobre 2005.

Concerne : Problème articles de presse sur le fonctionnement du
Tribunal de Dinant et affaire DULIEU

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance, depuis un certain temps, des divers articles de presse concernant l'affaire DULIEU et le fonctionnement du Tribunal de Première Instance de Dinant.

Vous m'aviez également écrit à l'époque, ainsi qu'à mon associé, Maître DELAEY, que dans l'intérêt de nos clients, vous ne prendriez plus les dossiers concernant notre Cabinet.

Je vous ai répondu que je ne comprenais pas votre position en ce qui me concerne, eu égard au fait que ce dossier est strictement personnel à Maître DELAEY.

Depuis le début, j'ai signalé à Maître DELAEY que ce dossier de pédophilie serait géré exclusivement par lui et que je ne voulais pas en entendre parler au sein de mon Cabinet.

./..

../..

Il a adopté un système de défense que je respecte certes, mais que je n'aurais quant à moi pas appliqué, se faisant le relais des propos du sieur DULIEU, qui d'après ce que j'en ai su au début du dossier, était en aveux de faits de pédophilie.

Ce type de dossier ne m'intéresse pas et j'ai dès lors demandé à Maître DELAEY de le soustraire de notre volume « dossiers association » et même de s'en dessaisir.

Il a voulu le garder et je lui ai dit alors qu'il en prenait la responsabilité totale et qu'il le traitait sous son seul et unique nom et que je ne voulais, d'aucune manière, être mêlé à cette histoire, que je ne cautionne pas.

Je regrette le scandale que l'on tente de créer autour de cette affaire, n'aimant pas devoir lire, chaque jour dans la presse, certaines accusations, alors même que je n'ai aucune sympathie pour les faits commis par le sieur DULIEU.

Je vous réitère donc que ce dossier est tout à fait personnel à Maître DELAEY et que je n'en ai pas suivi, sinon par la presse. Les différents développements ne voulant que ce dossier soit intégré au sein de mon Cabinet et ne voulant pas que mon nom soit mêlé à cette affaire.

Cela étant, il est exact que le Juge MONIN et Maître DELAEY se connaissent.

Vous devez savoir en effet que tous deux et moi-même d'ailleurs avons fait nos études ensemble puisque nous sommes de la même promotion et que nous avons tous les trois fréquenté les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix et puis l'UCL LOUVAIN-LA-NEUVE ensuite pour décrocher notre licence en droit.

Nous avons également tous les trois fait ensemble notre stage au Barreau.

J'ai continué à fréquenter Luc MONIN à ce moment, puis il fut, si je ne m'abuse, nommé stagiaire judiciaire à Tournai.

A cette époque, je sais que Thierry DELAEY a travaillé avec Luc MONIN, dont il gérait les dossiers d'avocat pendant que celui-ci faisait son stage.

Thierry DELAEY s'est ensuite associé avec Jean-Marc BOUILLON et enfin dans les années 1995, si je ne m'abuse, Thierry DELAEY et Jean-Marc BOUILLON se sont associés avec moi.

../..

../..

Actuellement, Jean-Marc BOUILLON a quitté l'association.

Depuis que Luc MONIN a été nommé stagiaire judiciaire à Tournai, je n'ai jamais plus eu aucun contact personnel avec lui et mes relations se limitent à le saluer lorsque je le rencontre au Palais de Justice.

Les jugements qu'il rend d'ailleurs dans les dossiers que j'ai plaidés sont quelques fois aberrants et vont certainement à l'encontre des intérêts de mon client.

Je dois souvent en faire appel et encore dernièrement dans un dossier bien particulier.

Je sais donc que Thierry DELAEY et Luc MONIN étaient des amis intimes au moment de leurs études et du stage d'avocat que nous avons effectué en commun.

Nous avons effectivement souvent, à plusieurs reprises, été à l'époque, manger ensemble et nous nous sommes vus lors de soirées privées.

Depuis lors, quant à moi, je n'ai plus rencontré à ces occasions Luc MONIN, même lorsque j'étais invité chez Thierry DELAEY lors de son mariage avec sa première épouse, la fille de votre prédécesseur comme Président du Tribunal de Première Instance de Dinant.

Maître DELAEY a entretenu alors des relations avec Maître Françoise LUC et vit avec en concubinage avec elle.

Il se fait que Françoise LUC et mon épouse ne s'entendant pas, nous n'avons plus de contacts dans le cadre de notre vie privée.

En clair dès lors, je ne sais pas du tout ce que Maître DELAEY fait au niveau de sa vie privée et lui-même ne sait rien de mes activités privées.

Je ne saurais pas vous confirmer qu'il a gardé des contacts rapprochés avec Luc MONIN et qu'en plus ses contacts auraient été à l'origine de l'incident que nous connaissons, suite au jugement rendu dans l'affaire DULIEU.

J'ai bien évidemment interpellé Maître DELAEY, qui fait partie de mon Cabinet, pour savoir ce qu'il en était, et si ce « cinéma » allait encore durer longtemps.

../..

../.

Il m'a dit notamment qu'il n'avait jamais plus guindaillé avec Luc MONIN, qu'il ne le voyait qu'épisodiquement et dans le cadre des relations professionnelles au Palais de Justice et qu'il n'avait pas eu d'accident de voiture, il y a quatre ou cinq ans, avec lui.

Je dois vous dire que mes rapports avec Maître DELAEY sont actuellement très tendus car je n'ai pas accepté qu'il ne se déporte pas du dossier DULIEU et que j'envisage sérieusement une réorganisation de mon Cabinet d'avocats.

Maître DELAEY assumera ses responsabilités, si responsabilité il y a, mais le seul à pouvoir répondre clairement au fait de savoir s'il avait des contacts nourris avec le Juge MONIN est Maître DELAEY, et lui seul.

Même à son associé, il ne veut rien dire et au contraire dément.

Voilà ce que je peux attester de manière correcte et exacte, n'ayant pas de preuve, ni même de présomption d'une éventuelle collusion entre Maître DELAEY et le Juge MONIN.

En espérant que ce courrier clarifiera ma situation à votre égard et pourra vous permettre d'y voir plus clair, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération déférente et distinguée.

JM CHEFFERT,
Avocat à Ciney